Rapport de la Commission des finances du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR21.06PR

concernant

une demande de crédit complémentaire extraordinaire de CHF 500'000.au budget 2021 en vue d'une rallonge financière pour le fonds de secours « Ville d'Yverdon solidaire » et l'opération « Assiettes solidaires »

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 15 mars 2021 en visioconférence.

Elle était composée de Madame Marisa PARDO, Messieurs Jean-Claude DYENS, Pierre HUNKELER, Laurent ROQUIER, Ervin SHEU, Roland VILLARD et du soussigné, président.

La délégation municipale était composée de M. Jean-Daniel CARRARD, Syndic, M. Fabrice WEBER, Chef du Service des finances. Nous les remercions pour leurs explications et réponses à nos questions. La Commission des finances confirme que la Municipalité l'a tenue régulièrement informée de l'évolution de la situation suite à l'octroi du crédit complémentaire au budget 2020 de CHF 500'000.-- en décembre 2020 (PR20.24PR).

Contrairement à la demande de 2020, la présente demande de crédit complémentaire extraordinaire au budget de 2021 aura très clairement une incidence sur le résultat prévisionnel de 2021. En effet, il n'est pas prévu de « compenser » cette demande de crédit complémentaire par des dépenses non engagées dans les divers services de la Ville.

L'opération des « Assiettes solidaires » permet de soutenir la branche de la restauration qui paie un lourd tribut suite à la fermeture de leur établissement en application des mesures fédérales. Ce coup de pouce à cette corporation permet également à la population yverdonnoise de lui montrer son attachement et son soutien. La COFI tient également à remercier le personnel communal qui a apporté son appui au bon déroulement de cette action.

Lors du traitement du budget 2021 (PR20.20PR), la majorité des membres de la Commission des finances s'était opposée à l'amendement pour une augmentation de CHF 2 mios du compte 101.3659.00 dons, aides et subventions diverses ceci sans une vision claire de l'utilisation de ce montant. Elle encourageait la Municipalité à présenter une demande de crédit complémentaire auprès de notre Conseil dès que la 1ère tranche de CHF 500'000.-- serait en grande partie utilisée.

Au vu des demandes actuellement déposées auprès de la Ville et en cours de traitement, le montant de CHF 500'000.-- devrait permettre de faire faces aux besoins financiers.

Néanmoins, en fonction de l'utilisation du crédit complémentaire extraordinaire de CHF 500'000.-- au budget 2021 ainsi que de l'évolution sanitaire de la situation liée au

COVID-19, la COFI prend note que la Municipalité pourrait présenter une nouvelle demande de crédit complémentaire sur la base des besoins futurs.

Vœux:

La Commission des finances émet le même vœu que lors de l'octroi de la première tranche de CHF 500'000.-- à savoir qu'un suivi soit communiqué par la Municipalité au Conseil communal lors de ses prochaines séances avec un point de situation sur les aides apportées, ceci tout en respectant la sphère privée.

Conclusions:

En conclusion, la Commission des finances soutient sans réserve le préavis qui lui est présenté pour venir en aide aux personnes ou entreprises les plus touchées par la crise sanitaire liée au COVID-19.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'unanimité de ses membres, d'approuver le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Olivier JAQUIER

Président

Yverdon-les-Bains, le 15 mars 2021